

Nîmes, le

Affaire suivie par : JM.VEAUTE
Jean-michel.veaute@ars.sante.fr
Téléphone : 04 66.76.80.64
Fax : 04 66.76.80.09

NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PREFET DU GARD

Veillez trouver à votre signature :

- 1 L'arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques relatives champ captant dit « des Baumasses » situé sur le territoire de la commune de SAINT JULIEN DE PEYROLAS et desservant en eau destinée à la consommation humaine ladite commune. Cet arrêté est complété par une procédure d'approbation du schéma de distribution d'eau potable de cette même commune.
- 2 1 lettre à Monsieur le Directeur de LA MARSEILLAISE
- 3 1 lettre à Monsieur le Directeur de MIDI LIBRE

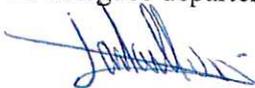
Une notice explicative relative à ce champ captant est jointe au présent envoi.

Il vous est proposé de publier le présent arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques, l'avis d'enquêtes publiques et le dossier présenté par la collectivité sur les sites INTERNET de la Préfecture du Gard suivants :

<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-la-consommation-humaine>

Pour le directeur général et par délégation,
La déléguée départementale adjointe du Gard,



Françoise DARDAILLON